

### Ordre du jour

1. Résultats des élections de représentants de parents
2. Présentation du Conseil d'école (membres, modalités, attributions, fonctionnement)
3. Bilan Covid
4. Elections de représentants à l'AG annuelle de la Caisse des écoles
5. Règlement intérieur de l'école 2020- 2021
6. Organisation de l'école
  - Volet administratif
  - Volet pédagogique
  - Volet éducatif
  - Volet sécurité
7. Bilan des travaux (réalisés et à venir)
8. Bilan coopérative scolaire

**Afin de permettre à l'élue d'assister au conseil d'école de la maternelle Bois de Nèfles et à la cheffe cantinière de poursuivre ses activités professionnelles, les volets "éducatif", "sécurité", et le "bilan des travaux" sont traités au début du CE.**

#### Présents :

Elue : Mme Bélim

Cheffe Cantinière : Mme Pignolet

Parents : Mme Atide, Mme Toinet, Mme Espel, M. Soyer, Mme Rosier, Mme Parmientier, mme Sautron,

Mme Vitry, Mme Adam

Enseignants : Mme Nativel, M. Guillot, Mme Hoarau-Ricquebourg, Mme Payet, Mme Charles-Dominique,

Mme Ginet-nirlot, Mme Vélicité, Mme Grondin, Mme Casssini, M. Budel, Mme Adjevi, Mme Yus

### **1. Résultats du vote**

Le PV a été affiché dans le tableau à l'entrée du parking

La liste Vitry Valérie obtient 9 sièges

La liste F.R.A.P.E obtient 3 sièges

Tous les sièges ont été pourvus

### **2. Rôle et attributions du Conseil d'école (document papier remis aux membres du CE)**

Article D411-2 du code de l'éducation, modifié par décret du 4 nov 2013

1. Vote le règlement intérieur de l'école
2. Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école notamment sur :
  - Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement
  - L'utilisation des moyens alloués à l'école

- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
  - Les activités périscolaires
  - La restauration scolaire
  - L'hygiène scolaire
  - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
  - Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République
4. Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école
  5. En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école
  6. Donne son accord
    - Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L. 216-1
    - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4
  7. Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L. 212-15.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur:

- a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
- b) L'organisation des aides spécialisées.

En aucun cas ne sont traités les cas particuliers d'élèves ou d'enseignants.

En fin d'année scolaire, le directeur de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données, aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent ces rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Cette année, ces regroupements n'ont pu avoir lieu dans les conditions habituelles et ont été interdits jusqu'au 30 septembre. Il est maintenant possible d'organiser ces rencontres en respectant les gestes barrières et en limitant le nombre d'adultes (1 parent par élève et en demi-classe).

Les enseignants vous communiqueront les dates prévues (semaine de la rentrée d'octobre).

Pour les CP et les CE1, cette réunion permettra également d'aborder les résultats de chaque élève aux évaluations nationales.

### **Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.**

#### **Modalités de délibération retenues par le Conseil d'école pour l'année 2020-2021**

- Pas de quorum nécessaire pour que se tienne un Conseil d'École
- Vote à main levée

#### **Membres et nombre de voix :**

Un parent par classe maximum (12 voix) ;

12 enseignants de l'école (12 voix) ;

La directrice (1 voix) ;

un DDEN (1 voix mais rare) ;

Un membre du RASED (1 voix) ;

L'Inspecteur de circonscription (assiste de droit mais ne vote pas)

Deux élus : un représentant du Maire ou un conseiller municipal (1 voix)

Soit un total de 28 voix au maximum

#### **→ Dates des prochaines réunions :**

- Vendredi 05 / 03 / 2021
- Vendredi 02 / 07 / 2021

**→ Réunion exceptionnelle** : possible sur demande du Directeur, ou du Maire ou de la moitié au moins des membres permanents (14 personnes au minimum)

#### **Ordre du jour :**

Il est communiqué par le président au moins 8 jours avant la date de la réunion.

Points particuliers à faire savoir au directeur au moins 3 jours avant.

**Durée d'exercice :** 1 an jusqu'à renouvellement de ses membres.

Avec désignation des membres du bureau électoral pour l'année N+1 au troisième conseil d'école  
Procuration : une seule procuration par personne en cas de vote

### 3. Bilan COVID rentrée Août 2020

#### ❖ Bilan sanitaire

A rentrée d'août 2020, selon les directives du protocole en vigueur, l'école a opté pour un accueil et une sortie échelonnés et des récréations décalées.

Sur la pause méridienne, des zones ont été matérialisées pour limiter le brassage.

Les protocoles s'allégeant, les équipes se sont ensuite adaptées pour essayer de garantir un maximum de sécurité pour toutes les personnes présentes.

- Port du masque obligatoire pour tous les adultes entrant dans l'école
- Port du masque pour les enfants de plus de 11 ans en classe
- Désinfection des mains avec le gel
- Nettoyage des mains à chaque entrée et sortie des classes ou de la cantine
- Table de 4 à la cantine

La municipalité nous a accompagnés dans cette organisation en mettant à disposition le matériel nécessaire (approvisionnement régulier en savon et en solution hydro-alcoolique, pose de plusieurs distributeurs de savon).

Bilan : aucun enseignant testé positif et un seul cas d'enfant positif suite à un contact familial.

Quelques cas contacts, la plupart ont été négatifs. Les enfants ont observé une quatorzaine ou une septaine.

La procédure transmise par le rectorat a été déclenchée et les signalements sont faits en ligne.

L'ARS prend connaissance des cas signalés, contacte les familles et nous indique la marche à suivre.

*L'évolution apportée au protocole concerne essentiellement la définition des contacts à risque dans les écoles primaires. Le Haut conseil pour la santé publique (HCSP) a en effet recommandé d'adapter cette définition en s'appuyant sur le fait que « les enfants sont peu actifs dans la transmission du SARS-CoV-2 ». De plus, le HCSP souligne que les masques grand public de catégorie 1 répondant aux spécifications de l'Afnor (tels que ceux fournis à ses agents par le Ministère de l'éducation nationale) garantissent un niveau de filtration équivalent à celui des masques à usage médical.*

Les élèves d'école maternelle ou élémentaire qui ont un camarade de classe **positif à la covid-19** ne sont plus considérés comme "contacts à risque", ils peuvent continuer à être scolarisés.

Parce qu'ils portent un masque **grand public** de catégorie 1, aux normes AFNOR qui constitue une mesure de **protection efficace**, les personnels en école maternelle ou élémentaire ne sont plus considérés comme cas "contact à risque" s'ils ont côtoyé un **élève non masqué** positif à la covid-19.

Dans le premier degré, l'apparition d'un cas confirmé **parmi les enseignants**, dès lors qu'il porte un masque grand public de catégorie 1, n'implique pas que les élèves de la classe soient considérés comme cas "contact à risque".

Dans la circonstance où **trois élèves d'une même classe** (pas de la même fratrie) seraient positifs à la covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme cas "contacts à risque".

Toutes ces infos sont mises en ligne sur le Blog, il est nécessaire que les parents le consultent régulièrement.

M. Rodicq exprime son regret de ne pas avoir un représentant de l'Inspection ou du rectorat.

Il estime que les équipes pédagogiques ont été abandonnées par la hiérarchie à la rentrée d'août 2020.

Que dans le contexte Covid, il n'y a eu aucune anticipation, un manque de coordination des services académiques avec des consignes contradictoires lors des cas contact, notamment au collège.

#### ❖ Bilan pédagogique

Les enseignants ont effectué des tests de positionnement et le confinement a été néfaste pour beaucoup d'élèves.

Conclusion : des difficultés d'apprentissage et de comportement, surtout au CP. Le métier d'élève a été oublié et certains rappels sont nécessaires. Dans tous les niveaux, le programme de l'année précédente est à consolider.

Les résultats scolaires seront communiqués à travers le LSU.

Il a été paramétré sur 3 trimestres

T1 : Du 17/08 au 27/11/2020

T2 : Du 28/11 au 05/03/2021

T3 : Du 06/03 au 06/07/2021

#### 4. *Election de représentants à l'AG de la Caisse des Ecoles*

Directrice : Yus Josie

Enseignants : Mmes Cassini et Ginet

Parents : Mme Rosier

#### 5. *Règlement intérieur 2020- 2021*

- Lecture du règlement actuel
- Reprise de l'accueil à 7h50 pour tous les élèves de l'élémentaire à la demande de la hiérarchie
- 2 récréations de 15 minutes pour 6 classes (9h25-9h40 et 9h45-10h00)
- Récréation l'après-midi pour les CP et Ce1 uniquement de 14h15 à 14h30. Des pauses peuvent cependant être réalisées pour les autres classes sous la responsabilité de l'enseignant
- Interdiction d'emmener des jeux à l'école maintenue. Du racket devant l'école, a été constaté à la sortie des classes l'an dernier et les conflits sont permanents.

##### ***Adopté par le conseil d'école à l'unanimité des présents***

Il sera remis aux parents par voie papier, affiché dans l'école et mis en ligne sur le blog.

#### 6. *Organisation de l'école*

##### ➤ Volet Administratif

Structure de l'école pour cette année scolaire:

1 directrice

12 classes

3 Aesh (accompagnent les enfants porteurs de handicap)

1 secrétaire mairie

2 services civiques mairie

(En attente de services civiques rectorat)

1 responsable de la pause méridienne : M Naxos Vincent en remplacement de M. M'Gomri André

1 cheffe cantinière et 4 agents

Mme Hoarau-Ricquebourg Cécile	CPa	25
Mme Perrine Anne	CPb	25
Mme Nativel Isabelle	CP / CE1	24
Mme Vélicité Isabelle	CE1a	25
Mme Grondin Leïla	CE2b	26
Mme Ginet-Nirlot Murielle	CE2a	27
Mme Cassini Karine	CE2b	26
M. Guillot Eric	CM1a	28
Mme Charles-Dominique Anaïs et M. Menninger Jérôme	CM1b	26
M. Budel Loïc	CM1 / CM2	27
Mme Adjevi Frédérique	CM2a	26
Mme Payet Hélène	CM2b	27
Total	12 classes	312

## ➤ Volet Pédagogique

Présentation des différents dispositifs d'aide aux élèves mis en place à l'école élémentaire.

### -RASED ( réseau d'aide spécialisé pour les élèves en difficulté)

¶ Lorsqu'un élève rencontre des difficultés dans les apprentissages ou le comportement, l'enseignant met un oeuvre des actions pour y remédier. Si les difficultés perdurent, une demande d'aide est faite auprès du RASED.

¶ Une synthèse a été effectuée avec les membres du RASED. Chaque enseignant a pu faire remonter les difficultés rencontrées au sein de la classe.

Des équipes éducatives se mettent en place afin d'évaluer la situation avec tous les partenaires.

(directeur, enseignant, psychologue, orthophoniste, CMPP, CMPEA....)

Par ailleurs, une liste d'enfants en grande difficulté a été transmise à l'infirmière scolaire.

Elle effectuera un bilan pour chaque enfant qui aura été signalé. Le carnet de santé doit accompagner l'enfant dès que l'information est donnée aux parents.

### APC (activités pédagogiques complémentaires)

Ils permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial de la commune. Des groupes de 6 à 8 élèves environ sont constitués par l'équipe pédagogique et sous accord des parents.

Les APC se déroulent selon le choix des enseignants et selon les élèves repérés.

PPRE : Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité. Il peut être mis en place également pour l'élève qui risque de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences.

PAP : Le plan d'accompagnement personnalisé (PPS) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

PPS : Le parcours scolaire de chaque élève handicapé fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) à partir des besoins identifiés, il vise à organiser la scolarité de l'élève qui en bénéficie (article L112-2 du code de l'éducation). Il précise les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales en y associant les professionnels du secteur médico-social et ceux de l'éducation, en lien étroit avec l'élève et sa famille. Il s'agit de privilégier, chaque fois que possible, la scolarisation en milieu ordinaire la plus proche du domicile du jeune.

Stage de réussite : Ce stage n'a lieu que si des enseignants sont volontaires dans l'école.

Les stages de réussite sont des stages de remise à niveau proposés durant les vacances scolaires aux élèves des classes de CP, CM1 et CM2 éprouvant des difficultés dans leurs apprentissages en français et/ou en mathématiques, . Il aura lieu en octobre 2020 pour certains élèves du CM2a, Mme Adjevi étant la seule volontaire.

Accompagnement éducatif : Des actions, en faveur de l'aide aux devoirs, seront mises en place dans le courant en période 2 par des enseignants volontaires. Sélection des élèves (groupe de 6 à 8) à qui sera proposée une inscription.

Le dispositif ne pouvant accueillir tous les élèves, les enseignants repèrent ceux qui pourraient en bénéficier.

PAI : Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme, par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité.

La prise de médicaments sur temps scolaire ne peut se faire que dans ce cadre précis.

La directrice déplore l'attitude de certains parents qui minimise le besoin d'avoir des médicaments à l'école, notamment en cas de crise d'asthme.

## Le projet d'école (principales actions pour cette année scolaire)

### ➤ Les langues vivantes étrangères

L'anglais est enseigné dans toutes les classes du CP au CM2 par chaque enseignant.

Une méthode commune à tous a été choisie par l'équipe pédagogique (« Hop In ») afin d'améliorer l'efficacité de cet

enseignement.

➤ **L'EPS**

Natation pour les CM1, CM2 et les CP à la piscine de Moufia et Aquanor. Pas de créneau pour les CE1  
Pour l'heure aucun autre intervenant ne s'est présenté à l'école.

- **Silence on lit** : a repris la semaine dernière de 13h05 à 13h15. Nous sommes toujours dans l'attente des frigos pour le stockage des livres
- **Chorale et rentrée en musique** : compte-tenu du contexte pas de chorale pour l'instant
- **Sciences et technologie au cycle 2** --> rencontre des classes de CE2 avec les élèves du lycée technique en avril pour la réalisation de montages électriques
- **Fonker au CM1a** --> intervenant dans la classe, création de fonker, spectacle, textes des élèves publiés dans un livre donné à chaque participant
- **TACIT** --> travail différencié sur une plate-forme pour la lecture implicite, mis en place sur le CM1/CM2, se fait sur les ordinateurs et les tablettes
- **Projet Voltaire** : 5 classes concernées, sur une plate-forme en ligne dédiée à l'étude de la langue CM2a + CM1/CM2 + CM1b + CE2a + CE2b
- **ADEL** --> Travail sur les textes documentaires pour les classes volontaires de CM, basée sur des séquences fournies par le Canada et dont l'évaluation est en cours. CM2b + CM1/CM2 + CM1a + CM1b
- **Classe Volcan** : CM1/CM2 sous réserve du protocole sanitaire en 2021
- **Valorisation du patrimoine** --> plusieurs sorties pour les CM2 (Archives départementales, le Lazaret, le musée de Villèle, Stella Matutina, la réserve marine, Kélonia, la route des laves, projets valorisés à travers une correspondance scolaire en français et en anglais. Les classes seraient basées au centre Jacques Tessier
- **Projet etwinning** --> CM2a correspondance scolaire en anglais
- **Un auteur à la bibliothèque** : CM2a + CM1/CM2, l'auteur intervient dans les classes car la bibliothèque n'accueille pas plus de 8 élèves à la fois
- **Intervention de la CINOR** : sur la thématique de l'Energie et le Réchauffement climatique
- **Mission Soleil Réunion** : Classe de CM2a ambassadrice dans l'école de la mission de prévention dans les autres classes
- **Ephem'art** --> 2CE2 + 2 CP + CP/CE1 + CE1a
- **Biz'arbres** --> CE1b
- **Calendrier National** -->CP/CE1 + 2 CP
- **BLOG de Classe** : 2 CE2 + CP/CE1 pour faire apparaître les projets de classe
- **ECHECS à l'école** : 3 classes concernées (CM2b + CM1a + CM1/CM2) avec possibilité d'en faire bénéficier à 3 autres en période 3. Les 2 CE2 et le CM1b sont intéressés
- **Plaisir de lire écrire** --> les défis "lecture" autour des romans avec réalisation de questionnaires échangés entre les 2 CM2
- **Ecole en poésie** : CM2b, intervention d'une poétesse en classe
- **Concours Euréka** --> Défi maths pour les 2 CM2 en partenariat avec les classes de sixième et la finale est prévue pour le mois de mars
- **La grande lessive** --> Toute l'école est concernée. Première participation pendant les vacances, la deuxième aura lieu en mars avec un étendage prévu devant l'école. Les réalisations A4 devront être plastifiées si possible
- **Prévention solaire** --> La classe de CM2a accepte d'être des ambassadeurs au sein de l'école.
- **M'ton dos** --> intervention des kinésithérapeutes dans les classes de CM, les élèves pourront fabriquer un flyer à destination des parents, leur permettant de bien choisir les cartables pour la rentrée prochaine.
- **Permis Piéton** : séquence d'apprentissage et Evaluation en juin par les enseignants des CE2
- **Permis Internet**: pour les CM2 en Période 4, intervention de la police nationale à l'école
- **Sécurité Routière** : CM1 et CM2 en Période 5, intervention de la police municipale sur le plateau noir
- **Silence on lit** : a repris le 28 septembre de 13h05 à 13h15 Nous sommes toujours dans l'attente des frigos pour le stockage des livres
- **Pare pas paré** : enseignement par modules sur les risques naturels, débute en CM1 et se poursuit en CM2
- **Radio LGB** : CE1a --> projet de séances radio avec le Lycée Georges Brassens à partir de décembre et à raison d'une séance par mois
- **« Liaison inter-degrés maternelle/élémentaire et élémentaire/collège »**  
-Conseil de cycle 3 (CM1, CM2, 6ième) permettant d'harmoniser les pratiques et travailler sur des projets

communs

-Liaison GS/CP: Travail des enseignants sur les résultats aux évaluations CP et rencontre des élèves de CP et GS à travers des ateliers ( kamishibai...)

➤ « **FLUENCE** » : outil visant à améliorer la fluidité en lecture orale et l'augmentation du MCLM (Nombre de mots correctement lus en 1 minute). Du CE1 au CM2 durant toute l'année scolaire. Mme Erudel Véronique est la coordonnatrice de ce projet pour notre secteur. Pour le CP, ce sont les tests OURA qui sont utilisés afin de faire d'évaluer les progrès des élèves en lecture.

➤ **Volet numérique** : projet Curio

Programmation de petits robots Classes intéressées : 2 CM2.Une restitution sous forme de capsule vidéo est attendue.

➤ **Fête de la Science : du 6 au 16 nov 2020**

M. Soyer indique que des activités en ligne sont prévues pour que cette fête puisse se dérouler malgré le contexte sanitaire.

**Les enseignants intéressés pourront s'inscrire à l'ouverture du site.**

Les parents ont constaté une innovation positive dans certaines modalités d'apprentissage, à priori en lien avec la continuité pédagogique réalisée pendant le confinement (activités plus ludiques par vidéo par exemple)

➤ **Volet éducatif**

1. **Les activités périscolaires** sur la pause méridienne (ARE), gérées par la secrétaire mairie.

- **L'anglais** :

Lundi et Jeudi pour les CP et CE1 5 intervenants prévus mais seulement 2 présents

- **Les échecs** : le jeudi

- **Yoga** : mardi et vendredi

- **Hindi** : vendredi

- **Arabe** : lundi

- **Codage numérique** : aucun intervenant

Problème soulevé par certains parents : certains enfants ne sont pas sollicités

Réponse : les intervenants sont absents et non remplacés

Peu d'intervenants véhiculés, peu de bus qui desservent le secteur, donc peu de volontaires pour l'école.

L'arrivée du téléphérique pourrait apporter une solution.

**Intervention de M. Rodicq** : les formulaires sont inadaptés, aucun retour n'est fait aux parents.

Les parents souhaiteraient être mieux informés sur la planification et l'offre réelle pour l'école.

Ils regrettent un manque de clarté.

**Mme Bélim** se propose de récupérer un formulaire vierge et de réfléchir à un document plus adapté, plus proche de la réalité notamment pour les écoles situées dans les écarts de la ville.

Elle s'engage à faire le nécessaire pour étoffer le panel d'activités offertes avec des intervenants de qualité.

2. **Cantine**

Les parents ont constaté des repas très légers ces 15 derniers jours.

**Réponse de Mme Pignolet, cheffe cantinière** : les directives européennes ont imposé des menus végétariens et végans au moins une fois par semaine. Les quantités livrées ont diminué et certains produits sont livrés au poids et non par personne. Un travail sur le gaspillage est encore d'actualité. Elle est donc obligée de fractionner les quantités ce qui permet à certains de se servir plusieurs fois, dans la limite des quantités du jour. Elle fait de son mieux pour agrémenter les repas proposés et proposer les aliments sous une forme qui plait davantage aux enfants. Cependant certains enfants refusent de manger les légumes.

Le fonctionnement est en self afin de les préparer au collège. L'ambiance de la cantine est correcte, aucune forme d'incivilité constatée. Les tables sont regroupées par 4.

Elle reste ouverte à toute discussion avec les parents en cas de problème.

3. **Garderie (Responsable : Germane Martial)**

Remontée de M. Soyer sur une amélioration notable à la garderie.

Mme Bélim remercie les parents de ce constat car un réel effort a été fait pour proposer des animateurs de qualité. Ce sont de vrais professionnels de l'animation avec un taux d'encadrement de 1 pour 10.

La structure a changé de statut, elle est portée maintenant par une société privée régit par la loi pénale avec 30

administratifs et 270 animateurs. La présidente de cette SPL est Mme Bélim.

Le nombre de place a été augmenté à la demande des parents.

Le paiement en ligne devrait être effectif prochainement.

A noter que le paiement permet d'assurer l'enfant sur ce temps de garde. En cas d'incident de non-paiement, la société est en droit de refuser l'enfant en garderie.

### ➤ Volet Sécurité

- ✿ Le premier exercice "Alerte Incendie" a été réalisé au mois de septembre.

Le boîtier alarme Incendie a été réparé et fonctionne parfaitement.

- ✿ Exercices PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

- un PPMS "Risques majeurs" : l'établissement est concerné par le risque inondation mais pas d'exercice prévu  
- un PPMS "Attentat-intrusion" sera réalisé après les vacances et nécessite un confinement. Compte-tenu de la situation sanitaire, il est déconseillé de fermer les portes donc l'exercice sera reporté  
- un PPMS "Alerte à la bombe" sera réalisée ultérieurement : elle oblige toutes les personnes présentes à évacuer l'école et se rendre à l'extérieur, sur le parking de la pharmacie.

Ce volet sera développé au deuxième conseil d'école.

La commission de sécurité sera présente dans l'école le 3 novembre 2020.

- ✿ Sécurité devant l'école : l'élue a été interpellée

CONSTAT :

- Incivilité des parents qui continuent à se garer à la place du bus obligeant les enfants à traverser la chaussée et se mettre en danger.

- Parents énervés, pressés de sortir, ne respectant pas le code de la route (demi-tour, manœuvres dangereuses).

Bref une situation accidentogène que l'école ne peut résoudre actuellement sans l'aide des partenaires.

Dans un premier temps, il a été souhaité le passage des ASVP mais se pose un problème d'horaire. Leur service se termine à 15h00.

Dans un deuxième temps, la mission sera confiée à un service civique qui assurera la surveillance de 15h45 à 16h00. La pause passerait de 45 min à 1h permettant de décaler son heure de sortie sans augmenter son contrat de travail.

Il est nécessaire d'envisager la présence du bus vers 15h30 à l'élémentaire et non à la maternelle. Ce qui était le cas auparavant mais qui a évolué sans concertation.

Un décalage des horaires de la maternelle pourrait être bénéfique car les activités du soir (APC, ACC Educ) ne nous permettent pas de modifier nos horaires.

Mme Sautron indique que le vice-président de la FRAPE devrait rencontrer prochainement la direction de la CINOR

Il est demandé à Mme Bélim d'évoquer ce problème au conseil d'école de la maternelle.

Celle-ci estime qu'après la prévention et la pédagogie il ne restera plus que la sanction pour les parents qui ne respectent pas le dépose-minute et l'emplacement du bus. Seule la police nationale pourrait verbaliser les contrevenants. Il leur sera demandé d'effectuer entre 15h30 et 16h00.

Chaque parent devra prendre ses responsabilités.

Une note d'information sera adressée aux parents.

- ✿ Sécurité dans la cour de l'école

Malgré les aménagements d'horaires, les enfants continuent de courir dans l'école et les chutes sont nombreuses notamment à la pause méridienne.

Constat : taux d'encadrement trop faible

Pour 300 élèves, il n'y a que 4 ou 5 encadrants.

Il est urgent d'y remédier.

### Intervention de l'élue :

L'élue s'engage pour la rentrée d'octobre à remédier à cette situation en augmentant le taux d'encadrement soit 10 animateurs pour la pause méridienne.

Le problème restera cependant identique à celui des intervenants pour les activités (se déplacer dans les écarts).

## **5. Bilan des travaux**

### Réalisé

- ✓ Réparation des luminaires
- ✓ Pose de réglettes étanches sous le préau
- ✓ Suivi du dossier Amiante
- ✓ Pose de prises murales et prises AN en salle informatique
- ✓ Réparation de la gâche électrique du petit portail
- ✓ Réparation des serrures bloquées
- ✓ Pose platine pour les élections municipales
- ✓ Réparation du détecteur de mouvement sous le préau
- ✓ Travaux de plomberie dans les toilettes
- ✓ Pose de distributeurs de savon au fond de la cour et à l'étage
- ✓ Réparation du grillage au fond de la petite cour
- ✓ Vérification de la coursive à l'étage car présence de termites et carreaux décollés
- ✓ Remplacement des lattes de bois pour les assises dans la petite cour
- ✓ Changement de l'alarme incendie
- ✓ Présence de termites dans les salles 9,10 et 11: panneaux enlevés

### A réaliser

#### **Programmé pour les vacances d'octobre :**

- Installation d'un vidéoprojecteur au plafond salle 12
- Remplacement des panneaux dans les salles 9,10 et 11
- Peinture des classes 9,10 et 11
- Réparation de la coursive (pose de carreaux, peinture de l'escalier, élimination des termites)
- Réparation des poignées de jalousie
- Installation d'une lame de jalousie classe 7
- Réparation du grillage côté parking
- Gaines à repositionner derrière salle 5 et 6

(A noter que les enfants n'ont jamais accès à cet espace situé derrière les bâtiments)

#### **Programmé pour les vacances de janvier:**

- Etanchéité des façades est et sud et des toitures
- Ravalement des façades de toute l'école

Il nous a été demandé de prioriser les demandes en tenant compte de l'aspect "Sécurité" et "Hygiène"

La directrice souhaite avoir connaissance des travaux réalisés via une fiche de synthèse car les travaux sont réalisés le mercredi et nous découvrons par hasard ce qui a été réparé.

#### **A programmer dans l'ordre de priorité**

- 1 .Pose de sol souple (2x 50 m2) petite cour et devant le préau jusqu'au toilettes (appel d'offres)
- 2. Réparation du sol devant les toilettes et du grillage côté parking
- 3. Enlèvement de 3 conduits susceptibles de contenir de l'amiante derrière les salles 5 et 6

## **6. Bilan coopérative scolaire**

**Intervention de Mme Payet, mandataire OCCE** qui présente les principaux chiffres de la rentrée 2020 :

Solde de départ à la rentrée d'août 2020 : + 7 000 euros

Ce solde de départ, exceptionnellement élevé, s'explique du fait de l'annulation de nombreuses sorties programmées au cours de l'année scolaire précédente suite au contexte Covid.

Montant total des participations des familles août 2020 : + 4 000 euros

Soit un total à ce jour, de près de 267 élèves cotisants, nombre d'élèves égal à celui de l'année dernière et ce malgré l'augmentation de la participation passée à 15 euros.

Ces 11 000 euros dont bénéficie ainsi la coopérative d'école devraient permettre d'allouer une enveloppe forfaitaire d'aide aux projets par classe de 600 euros environ et une aide au financement des classes transplantées.

**L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 18h15.**

Secrétaire

Directrice

K. Cassini

J. Yus